



College of Europe
Collège d'Europe

Brugge



Natolir

ECTS CARD

STUDY PROGRAMME:
Département d'études
interdépartementales (IDEAs)

ACADEMIC YEAR:
2025-2026

SEMESTER:
Second

COURSE TITLE :

Observatoire des professions européennes / EU Careers seminar

COURSE PROFESSOR:
Didier Georgakakis

COURSE ASSISTANT:
Marie Acabo

NATURE OF COURSE:
Compulsory

LANGUAGE OF INSTRUCTION:
French & English

ECTS CREDITS:

LAW : 3 ; ECO : 3 ; POL : 3 ; EEIB : 3.

1. OBJECTIFS DU COURS

Ce séminaire vise à fournir aux étudiant·es une connaissance approfondie des carrières européennes, en s'appuyant sur une perspective de sociologie des professions et les apports interdisciplinaires du Collège. Le séminaire répond à deux objectifs : fournir une grille d'analyse des individus et des groupes influençant les politiques de l'UE, et permettre aux étudiant·es de produire des connaissances spécifiques sur une profession européenne par le biais de travaux de recherche de groupe.

2. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin du cours, les étudiant·es seront capables de :

- Analyser les structures professionnelles et les stratégies des acteurs de l'UE.
- Réaliser des travaux de recherche basés sur des données empiriques (entretiens, données quantitatives).
- Collaborer au sein d'un groupe pour produire un rapport de recherche.
- Nouer des contacts avec des professionnels du milieu européen.
- Appliquer des techniques d'entretien scientifique et d'analyse de données.

3. CONTENU DU COURS

Le séminaire comprend une combinaison de cours magistraux, d'interventions de professionnels, et de séances de travail en groupe. Les thèmes abordés incluent :

- L'analyse des carrières et des professions au sein de l'UE.

- La méthodologie de recherche en sciences sociales.
- Le développement de compétences en entretien et analyse de données.
- La réalisation de projets de recherche en groupe sur une profession européenne spécifique.

4. ENSEIGNEMENTS

Le cours alterne entre des séances de cours magistraux, des interventions de chercheur·euses spécialistes de professions européennes et des travaux pratiques en groupe. Les étudiant·es recevront un encadrement personnalisé pour la réalisation de leur projet de recherche.

5. MATERIAUX ET SUPPORTS

Un fascicule de textes de référence en sociologie des professions sera disponible en ligne. Une liste de lectures obligatoires et des recommandations bibliographiques supplémentaires et individualisé, en fonction des besoins, seront fournies pour soutenir les projets de recherche.

6. EVALUATION

L'évaluation des étudiant·es se base sur :

- Participation active aux séances + présence (20%)
- Remise d'une version intermédiaire document écrit en groupe (40%)
- Version finale et éditée du document écrit en groupe (40%).

Le paper, d'une longueur comprise entre 45 000 signes et 55 000 signes, sera remis dans sa version finale le **10 juin 2026 à 12h30**.

7. CANDIDATURE

La candidature au séminaire est distincte de la procédure générale de candidature aux cours du second semestre d'IDEAs. Le nombre de places est limité. Les candidatures doivent être soumises avant le **15 octobre 2025 à 9h00** par email à marie.acabo@coleurope.eu, incluant une lettre de motivation d'une page expliquant l'intérêt pour le sujet et la profession à étudier.

8. INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le Département IDEAS applique l'utilisation restreinte de l'intelligence artificielle dans le cadre des rendus écrits, des exposés, et de toute production réalisée dans le cadre du cours. Pour rappel l'utilisation restreinte prévoit, en vertu de l'article 38 du Règlement des études, que l'IA générative ne peut être utilisé qu'« aux étapes fondamentales du processus de travail uniquement, des tâches telles que le brainstorming sur la structure/l'approche, l'analyse de la littérature ou l'organisation des données peuvent être facilitées par l'utilisation de l'IA générative, à condition que celle-ci soit correctement mentionnée et vérifiée par l'étudiant·e. L'analyse/l'interprétation des données, la génération d'arguments et la rédaction ou toute autre utilisation avancée similaire de l'IA générative restent strictement interdites ».